

Immigration : l'Europe est-elle une passoire ?

Par Alain Guillemoles, le 11/4/2024 à 10h12

L'extrême droite fait campagne en accusant l'Union européenne d'ouvrir grand la porte aux migrants. Les ONG critiquent au contraire sa volonté de se barricader. Ce jugement est bien le plus proche de la réalité : le Pacte pour l'asile et la migration adopté mercredi 10 avril vise en effet à restreindre les arrivées.

Ces dernières années, le débat sur la politique migratoire de l'Union européenne s'est focalisé sur les arrivées sans titre de séjour par la Méditerranée. Il faut pourtant rappeler quelques chiffres. Certes, ces tentatives de traversées sont en augmentation. Mais elles sont loin de représenter l'essentiel des flux migratoires : en 2023, l'Union européenne a enregistré 380 000 arrivées irrégulières, selon l'agence Frontex. Mais cela n'est qu'un tiers de toutes les demandes d'asile enregistrées la même année (1,14 million).

Pacte sur la migration et l'asile, un vote de justesse au Parlement européen

La plupart des candidats à la migration arrivent par des voies régulières. Dans 35 % des cas, ils reçoivent un titre de séjour pour regroupement familial, dans 20 % des cas grâce à un permis de travail. Le droit d'asile n'intervient que dans 15 % des cas. Enfin 4 % des visas de long séjour sont délivrés à des étudiants. Autre chiffre significatif : la population européenne compte 447 millions d'habitants, dont seulement 5 % sont des étrangers extra-européens.

Un pacte pour restaurer la confiance entre Européens

Ces données ne peuvent occulter que la politique européenne en matière d'immigration fonctionne mal. Les demandeurs d'asile restent trop longtemps sans réponse. Les obligations de quitter le territoire sont rarement exécutées. De nombreux déboutés du droit d'asile s'installent dans une vie de sans-papiers et nourrissent le travail au noir.

Migrants : 2023, l'année la plus meurtrière de la décennie selon l'ONU

De plus, la méfiance l'emporte entre États européens. Les pays de première ligne, comme la Grèce, l'Italie et l'Espagne, se retrouvent seuls à gérer les arrivées. Ils ont la tentation de fermer les yeux et de laisser filer les migrants sans les enregistrer, si bien que l'Allemagne et la France choisissent de restaurer des contrôles aux frontières, et que les pays d'Europe centrale se barricadent. C'est tout sauf une gestion commune de la migration.

Pour tenter de sortir de cette situation, l'Union européenne est en train d'adopter un Pacte sur l'asile et la migration. Il a été approuvé mercredi 10 avril par le Parlement européen et devra encore être adopté par le Conseil, avant d'entrer en vigueur en 2026. « *Le Pacte ne traite pas de l'ensemble de la politique migratoire de l'UE, mais tente de gérer les flux de personnes arrivant de*

façon irrégulière. Il s'efforce de montrer que l'Europe est en mesure de reprendre le contrôle de ses frontières », explique Virginie Guiraudon, chercheuse au CNRS.

Tous les arrivants illégaux seront désormais enregistrés

Ce pacte prévoit que tous les arrivants aux frontières sans titre de séjour seront systématiquement placés en zone d'attente durant sept jours pour enregistrer leur identité, opérer un contrôle sanitaire et de sécurité. La réforme crée aussi une voie de traitement rapide des demandes d'asile : les personnes provenant de pays jugés « sûrs » (dont les ressortissants reçoivent moins de 20 % de réponses positives à leurs demandes d'asile) seront placées en centre de rétention pour que leur dossier soit examiné en moins de douze semaines. À l'issue de ce délai, les personnes seront admises ou renvoyées. Par ailleurs, les personnes autorisées à entrer dans l'UE devront recevoir une réponse à leur première demande d'asile en moins de six mois.

En Albanie, l'Italie construit des centres pour migrants

Ce Pacte comporte également des mesures spéciales en cas de brusque afflux de migrants. L'UE veut se prémunir contre toute tentative d'instrumentalisation de la migration, comme cela a pu se produire par le passé, lorsque des pays riverains laissaient volontairement passer des migrants pour faire pression sur l'Europe. En cas de saturation des services de traitement des demandes d'asile, les délais en centre de rétention seront rallongés.

Accueillir ou payer

Enfin, un mécanisme de solidarité entre États est prévu : tous les ans, 30 000 migrants régularisés devraient être « relocalisés » vers un autre pays de l'Union européenne. Les pays qui refuseront ces arrivées auront la possibilité, à la place, de s'acquitter d'une somme de 20 000 € par migrant.

Immigration : la France accueille plus d'étrangers mais expulse aussi davantage

Ce pacte durcit considérablement les conditions d'entrée. Il est vertement critiqué par les ONG, qui craignent que ces nouvelles règles conduisent les candidats à la migration à prendre encore plus de risques. « La légalité de ce Pacte peut être questionnée au regard des conventions internationales auxquelles l'Union européenne a souscrit. Mais encore faut-il que les recours soient activés et performants... », relève Virginie Guiraudon. Or, pour l'instant, les chefs de gouvernement qui siègent au Conseil européen ont plutôt le souci de restreindre les arrivées, pour ne pas laisser ce thème à l'extrême droite.

Il existe cependant une différence entre la solution contenue dans le Pacte et celle défendue par les partis nationalistes : la première tente de mettre en place une gestion coordonnée des frontières au niveau européen, tandis que l'extrême droite préférerait revenir à une gestion nationale.

Alain Guillemoles